

Maine
Cœur de
Sarthe
Communauté de communes

RAPPORT ANNUEL 2024

Service Public d'Assainissement
Non Collectif (SPANC)



Table des matières

Introduction	3
A. Les indicateurs techniques	4
Le territoire.....	4
Démarches de mises aux normes.....	4
Diagnostic assainissement dans le cadre d'une vente.....	5
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées.....	5
Contrôle de bon fonctionnement.....	5
B. Les indicateurs financiers	6
Budget prévisionnel 2025 et compte administratif 2024.....	6
Tarifs de la redevance 2024.....	7
C. Les projets	7
Annexes	8
Contrôles par commune.....	8



Introduction

Suite à la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe rassemble deux anciennes communautés de communes (Porte du Maine et Rives de Sarthe) soit treize communes (Ballon-Saint Mars, Courceboeufs, Joué-l'Abbé, La Bazoge, La Guierche, Montbizot, Neuville-sur-Sarthe, Saint-Jean-d'Assé, Saint-Pavace, Sainte-Jammes-sur-Sarthe, Souillé, Souigné-sous-Ballon et Teillé).

Dans le cadre des obligations visées à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriale, les communes ont obligation de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif avant le 31 décembre 2005. Les communes ayant transféré cette compétence à la Communauté de communes, il a été créé en date du 18 décembre 2002.

En tant que S.P.I.C. et conformément à l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est financé par une redevance pour service rendu, perçue auprès des usagers.

Ainsi, dans le cadre de ses compétences obligatoires le SPANC assure en régie :

- Depuis le 1^{er} janvier 2003, le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations neuves ;
- Depuis 2007, le contrôle de bon fonctionnement sur les installations contrôlées en 2003 (assuré par la SAUR jusqu'au 31/12/2018) ;
- Depuis le 31 mai 2006, le diagnostic des installations existantes ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic assainissement dans le cadre des ventes immobilières et ce conformément à la Loi Grenelle du 12 juillet 2010.

Sur le secteur de la communauté de communes Rives de Sarthe, les contrôles étaient assurés par la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public. En date du 31/05/2019 la DSP n'a pas été renouvelée. Depuis cette date, les contrôles sont assurés par le SPANC Maine Cœur de Sarthe.



A. Les indicateurs techniques

Le territoire

La carte ci-contre a été établie suite à la réalisation des études de zonage. En effet, les communes avaient obligation avant le 31 décembre 2005 de réaliser un zonage d'assainissement. Ces études ont permis de déterminer les limites de l'assainissement collectif. Ainsi, toutes les habitations en dehors de l'assainissement collectif ont obligation de posséder un système d'assainissement correctement entretenu et en bon état de fonctionnement.

Le territoire communautaire est donc doté d'**environ 2 400 installations autonomes**.

Démarches de mise aux normes

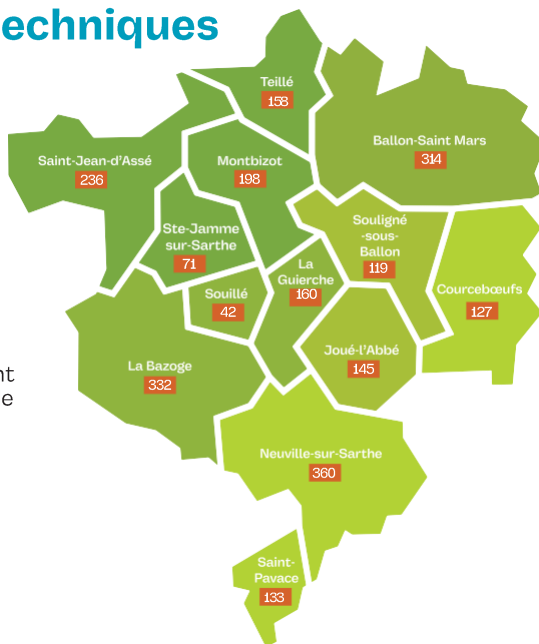
Plusieurs étapes constituent une mise aux normes.

Tout d'abord, il s'agit d'effectuer une étude de filière. Celle-ci va permettre de définir la filière la plus adaptée à la nature du sol, à la topographie du terrain, et à la capacité d'accueil de l'habitation, etc...

Ensuite, il faut transmettre cette étude au SPANC de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.

Les travaux ne peuvent commencer que lorsque le courrier d'acceptation du dossier est délivré.

Pour finir, la déclaration de commencement de travaux doit être transmise au SPANC 3 jours avant le début des travaux.



Contrôle des installations neuves ou réhabilitées

Ce contrôle se décompose en deux phases :

- Un contrôle de conception : il s'agit de valider les pièces administratives du dossier et accepter la filière proposée par le bureau d'étude ;
- Un contrôle de bonne exécution : il s'agit de réaliser une visite sur le terrain avant la fin des travaux. Ainsi la mise en œuvre doit être réalisée selon l'étude de filière préconisée par le bureau d'étude et conformément au DTU 64.1.

En 2024, 22 dossiers ont été instruits par le SPANC et 28 contrôles ont été réalisés.



Diagnostic assainissement dans le cadre d'une vente

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, le propriétaire doit joindre à l'acte de vente, un diagnostic technique prévu à l'article L271-4 de la loi 2010-788 du 12 Juillet 2010.

À l'issue de ce diagnostic, l'installation est classée selon quatre catégories :

- Absence d'installation ;
- Installation non conforme à la réglementation ;
- Installation présentant des défauts d'entretien ou l'usure d'un de ses éléments constitutifs ;
- Installation ne présentant pas de défauts.

Dans le cas d'une installation non conforme à la réglementation, l'acquéreur doit exécuter les travaux nécessaires dans un délai d'un an à partir de la signature de l'acte notarié.

En 2024, 44 diagnostics d'assainissement ont été réalisés dont 13 étaient conformes.

Contrôle de bon fonctionnement

Le 1^{er} janvier 2020, le règlement de service du SPANC de la Communauté de communes a été actualisé, notamment sur la périodicité des contrôles. Dorénavant, les installations non conformes sont contrôlées tous les 4 ans et les installations ne présentant pas de défauts ou un défaut d'usure sont contrôlées tous les 10 ans. Les installations non conformes contrôlées dans le cadre d'une vente sont vérifiées 2 ans après le diagnostic. Lors de l'acquisition d'un bien ayant un assainissement non collectif « conforme », une visite gratuite est proposée aux acquéreurs afin de leur expliquer l'entretien à réaliser sur l'installation et ainsi pérenniser son fonctionnement.

Durant l'année 2024, 378 installations ont été contrôlées principalement sur les communes de Ballon-Saint Mars, La Bazoge et Sainte Jamme Sur Sarthe.



B. Les indicateurs financiers

Budget prévisionnel 2025 et compte administratif 2024

Articles	Dépenses	BP 2022	BP 2024 après DM	CA 2024	BP 2025 prev	N
6 063	vetement de travail	150,00 €	300,00 €	170,22 €	300,00 €	1
6 063	fournitures équipement	500,00 €	300,00 €		300,00 €	2
6 068	Autres matières et fournitures	500,00 €		67,72 €		3
6 066	Carburant	700,00 €	1 500,00 €	1 161,99 €	1 500,00 €	4
611	Achat de prestations de services (bon fonctionnement)					5
61 551	Entretien véhicule	500,00 €	300,00 €	601,44 €	300,00 €	6
61 558	autres biens mobiliers					7
6 156	maintenance	600,00 €	600,00 €	575,91 €	620,00 €	8
6 168	assurance vehicule	608,00 €	630,00 €	629,00 €	670,00 €	9
6 215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	18 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	30 000,00 €	10
6 218	Autre personnel extérieur (mise sous pli)					11
6 231	Annonces insertions (marché)					12
6 237	Publications					13
6 238	divers			15,00 €	15,00 €	14
6 251	déplacement		200,00 €	70,00 €	200,00 €	15
6 261	Affranchissement	300,00 €	600,00 €	662,08 €	1 000,00 €	16
6 262	Télécommunication	330,00 €	330,00 €	292,70 €	330,00 €	17
627	frais bancaire	25,00 €	20,00 €	14,14 €	20,00 €	18
6 541	admission en non valeurs	500,00 €	100,00 €	70,00 €	400,00 €	19
6 711	intérêts moratoires		150,00 €		150,00 €	20
673	titres annulés sur exercices antérieurs	500,00 €	400,00 €		400,00 €	21
678	Autres charges exceptionnelles					22
68	amortissement	2 367,14 €	2 441,41 €	2 441,41 €	2 340,21 €	23
6 817	dotations aux provisions	200,00 €	200,00 €		200,00 €	24
O23	virement à la section d'investissement		1 050,00 €			25
O22	Dépenses imprévues	1 000,00 €	350,00 €		1 000,00 €	26
	DEPENSES DE L'EXERCICE	26 780,14 €	30 471,41 €	27 771,61 €	39 745,21 €	27
	Recettes	BP 2022	BP 2024	CA 2024	BP 2025 prev	
7 062	Redevances d'assainissement non collectif	31 400,00 €	28 050,00 €	34 200,00 €	36 800,00 €	31
	<i>contrôle du neuf</i>	4 000,00 €	4 800,00 €	3 735,00 €	5 600,00 €	32
	<i>contrôle du bon fonctionnement</i>	22 400,00 €	17 250,00 €	24 825,00 €	25 600,00 €	33
	<i>contrôle notaire</i>	5 000,00 €	6 000,00 €	5 640,00 €	5 600,00 €	34
	<i>suppl pr tarifs pr absence/refus...etc</i>					35
748	Subvention Agence de l'Eau					36
7 714	recouvrement sur créances admises en non valeur					37
774	Subvention d'exploitation budget principal					38
778	produits exceptionnels			47,00 €		39
OO2	Reprise de l'excédent de fonctionnement	3 858,02 €	4 852,05 €	4 852,05 €	11 327,44 €	40
	RECETTES DE L'EXERCICE	31 400,00 €	28 050,00 €	34 247,00 €	36 800,00 €	41
	RECETTES DE L'EXERCICE EXCEDENT CUMU	35 258,02 €	32 902,05 €	39 099,05 €	48 127,44 €	42
	Résultat de l'exercice	4 619,86 €	-2 421,41 €	6 475,39 €	-2 945,21 €	43
	Excédent ou déficit de fonctionnement	8 477,88	2 430,64	11 327,44	8 382,23	44

Les dépenses du budget SPANC 2024 s'élèvent à 27771,61€ pour 39099,05€ de recettes. Le budget est donc excédentaire de 11327,44€.



Tarifs de la redevance 2024

Le conseil communautaire a voté le montant des redevances pour l'assainissement non collectif, pour l'année 2025, comme suit :

- 60€ pour le contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve
- 60€ pour le contrôle de bonne exécution des travaux neufs
- 75€ pour le contrôle périodique de bon fonctionnement
- 120€ pour le diagnostic dans le cadre de vente immobilière

Règlement de service en vigueur : 1^{er} janvier 2020

C. Les projets

✚ Modifications du règlement de service

✚ Contrôles de bon fonctionnement prévus en 2025 :

- Saint Pavace ;
- Neuville Sur Sarthe ;
- Installations neuves 2015, filières traditionnelles 2015 et installations « conformes » en 2015 ;
- Contrôles de bon fonctionnement non conformes 2020 et 2021 ;
- Visites gratuites pour les installations contrôlées « conformes » lors des diagnostics de vente 2024.
- Suppression du contrôle de bon fonctionnement à N+2 après diagnostic de vente : envoi d'un Courrier Recommandé avec Accusé de Réception avec délai d'un an pour réalisation des travaux précisant le montant de la redevance en cas de non-réalisation.



Annexes

Contrôles par communes

	Conception	Réalisations	Contrôles (BF ou vente)
Ballon-Saint Mars	4	4	132
Courseboëufs	2	5	7
Joué-l'Abbé	2	4	3
La Bazoge	0	3	142
La Guierche	1	0	3
Montbizot	3	3	3
Neuville-sur-Sarthe	3	3	14
Saint-Jean-d'Assé	1	3	9
Saint-Pavace	0		3
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	0	0	52
Souillé	2	2	1
Souligné-sous-Ballon	2	2	2
Teillé	2	1	7
Total	22	28	378